**** 

Académie d’Amiens

Ministère de l’Education nationale et de la jeunesse

 Fonction publique de l’Etat

**COORDONNATEUR ACADEMIQUE RISQUES MAJEURS (CARM) – H/F**

 Rectorat d’Amiens

 20 boulevard Alsace-Lorraine - 80063 Amiens Cedex 9

 [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr)

**Poste à temps complet - Basé au rectorat d’Amiens, avec toutefois des déplacements à prévoir sur le périmètre de l’académie.**

**Descriptif de l’employeur :**

Située au sein de la région académique Hauts-de-France, l’académie d’Amiens est composée de trois départements (Aisne, Oise et Somme). Elle est l’administration qui a la responsabilité de la scolarisation de 354 700 élèves du 1er et du 2nd degrés. Pour assurer toute les missions du service public d’éducation, l’académie d’Amiens emploie 26 300 enseignants et 9 300 personnels non enseignants (AED, AESH, administratifs, personnels de direction et d’inspection, personnels médico-sociaux, conseillers principaux d’éducation...).

[www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr)

**Positionnement du poste dans l’organisation :**

Le coordonnateur académique risques majeurs (CARM) est placé sous l’autorité hiérarchique du recteur d’académie.

Il est membre de la cellule rectorale de crise.

Il est membre du réseau national des CARM, animés notamment par la DGESCO.

**Contexte**

Les conséquences du changement climatique sur l’augmentation de la fréquence et de l’intensité des aléas et le besoin croissant d’informations des populations lors des derniers accidents industriels témoignent de la nécessité de renforcer la culture du risque et de la gestion des crises pour assurer la sécurité des élèves et des personnels et améliorer la résilience de l’institution scolaire. Le ministère de l’éducation nationale y concourt par le déploiement d’actions de sensibilisation et d’éducation aux risques majeurs dans les écoles et les établissements.

**Les missions du CARM :**

Désigné par le recteur de l’académie, le coordonnateur académique risques majeurs, est chargé de coordonner et d’animer l’équipe académique des formateurs risques majeurs :

* Mettre en œuvre la formation continue académique de cette équipe en lien avec l’EAFC,
* Proposer des actions dans les plans académiques de formation à destination de l’ensemble des personnels du 1er et du 2nd degré,
* Contribuer au développement du réseau académique risques majeurs en proposant à des personnels de participer à des stages nationaux,
* Intégrer la cellule de crise rectorale dans son domaine spécifique,
* Etablir un lien constant d’échanges avec les DSDEN,
* Anticiper les besoins en matière de crise (risques majeurs, énergétique..),
* Travailler en collaboration avec les collectivités (mairies, départements, Région).

Il contribue avec l’équipe académique de formateurs :

* Au développement d’une éducation préventive aux risques majeurs,
* A la mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs dans les écoles et établissements scolaires,
* Au partenariat avec les instances institutionnelles territoriales en charge de la prévention des risques majeurs.

Il propose au recteur d’académie un rapport annuel d’évaluation sur les actions réalisées notamment dans le cadre des PPMS intégrant des propositions pour optimiser et généraliser ces actions.

Il participe à l’animation des exercices de sécurité civile mis en place par les préfets de département et associe des établissements scolaires dans le cadre du scénario « activation des PPMS risques majeurs ».

Il propose au recteur d’académie un rapport annuel d’évaluation sur les actions réalisées notamment dans le cadre des PPMS intégrant des propositions pour optimiser et généraliser ces actions.

Il participe à l’animation des exercices de sécurité civile mis en place par les préfets de département et associe des établissements scolaires dans le cadre du scénario « activation des PPMS risques majeurs ».

Il favorise la préparation des personnels des services académiques à la gestion de crise et à leur implication au sein des centres opérationnels départementaux et zonaux activés en cas d’événement de sécurité civile majeur.

L’ensemble de ces missions est réalisé en cohérence avec les orientations des ministères chargés de l’éducation nationale, de l’écologie et de l’intérieur ainsi que les recommandations de l’observatoire nationale de la sécurité et de l’accessibilité des établissements d’enseignement (ONS).

**Profil recherché**

Personnel enseignant ayant une motivation et une expérience dans le domaine de la gestion des risques, et idéalement déjà reçu la formation de formateur « risques majeurs éducation ».

**Compétences attendues**

* Capacité à accompagner les équipes dans la mise en œuvre technique des opérations de gestion de crise
* Aptitude à la conduite de projet
* Disponibilité, rigueur et réactivité
* Appréhension des enjeux politiques, force de proposition
* Connaissance de l’environnement professionnel
* Qualités d’analyse, de discernement
* Maîtrise des outils informatiques
* Qualités rédactionnelles
* Faculté à rendre compte et à alerter
* Qualités relationnelles

**Interlocuteurs privilégiés**

- Préfecture lors de la mise en œuvre des exercices de sécurité civile

- Les collectivités territoriales

- Référents carré régalien

- Référents sûreté

- Chargés de mission Education au développement durable (EDD)

- Référent académique bâti scolaire

- Chargés académiques du dossier secourisme (CADS)

- IA-IPR

- Comité académique éducation à la santé, à la citoyenneté et à l’environnement (CAESCE)

**A propos de l’offre**

Les dossiers de candidature comprenant : une lettre de motivation et un curriculum vitae doivent être adressés, par courriel, à Madame Catherine BELLET, secrétaire générale de l’académie d’Amiens (ce.sg@ac-amiens.fr).

**Date limite de candidature : 27 février 2023**